



## Chers Ercéens et Ercéennes

Page 1  
**Édito, conseil municipal**

Pages 2 - 4  
**Finances  
(prise de fonction)**

Pages 4 - 6  
**Décisions prises**

page 6 - 7  
**Économies à venir**

Pages 7 - 8  
**Gestion, projets en cours**

Pages 9 - 12  
**Bâtiments, infrastructures**

Page 13  
**Relance du PLU,  
Liffré-Cormier Communauté**

Page 14  
**Actions sociales,  
Médiathèque**

Page 15  
**Associations,  
Initiatives communales**

Page 16  
**Enfance-Jeunesse**

Le 15 mars 2020, vous avez choisi de faire confiance à l'équipe "Ercé, un avenir à partager". Et dès le 17 mars nous entamions notre premier confinement en entrant dans une crise sanitaire que nous subissons toujours un an après.

Le 25 mai, après un mois et demi de confinement, le conseil municipal était officiellement installé pour les 19 nouveaux conseillers. Le temps est passé vite depuis.

Mais pour tous, un an de crise sanitaire c'est aussi très long et il faut bien l'avouer, ce n'était pas le début de mandat que nous espérions. Tout est plus compliqué quand il s'agit d'appliquer les mesures de distanciation à l'Enfance-Jeunesse tout en gérant les cas positifs ou contacts. Parfois c'est aussi plus simple quand il faut affronter la fermeture administrative d'une salle des sports et d'une salle des Fêtes. Mais ça, il n'y a vraiment pas de quoi s'en réjouir.

Un an après notre élection, l'heure d'un premier point de situation est arrivée.

Un an c'est le bon moment car fin 2020, nous n'aurions pu présenter qu'un état des lieux déprimant de la Commune. Ce constat va vous être présenté dans les pages suivantes et il va vous permettre de mieux comprendre les marges de manoeuvre limitées qui impactent obligatoirement nos choix et nos priorités.

Il ne s'agit pas d'incriminer qui que ce soit, regarder en arrière ne servirait qu'à entretenir un ressentiment stérile et inutile pour relever les défis qui nous attendent.

Maintenant que le constat est fait, nous sommes tournés vers le plus important : trouver les solutions à apporter et aller vers un avenir que nous voulons partager avec vous. Vous allez donc retrouver dans ces pages les démarches engagées, les projets qui sont déjà lancés, ceux que nous avons en tête et auxquels nous espérons pouvoir vous faire participer dès que les conditions sanitaires le permettront.

## Les évolutions au conseil municipal

Pour rappel, suite aux élections municipales de mars 2020, le conseil municipal devrait être composé de 16 élus de la liste "Ercé, un Avenir à Partager" et de 3 élus issus de la liste "Ercé Demain".

Dès le début, les élus de la liste "Ercé Demain" ont été invités à participer à tous les sujets qui pouvaient les motiver, sans restriction. Elus par une bonne part d'Ercéens, ils avaient une voix à porter et à représenter au sein du conseil et il était hors de question de l'ignorer.

Aujourd'hui, seuls deux élus de la liste "Ercé Demain" ont manifesté leur volonté de travailler au sein du conseil municipal ; les 17 autres ont démissionné les uns après les autres.

Le constat est là, le travail municipal continuera à se faire avec 18 élus : non pas 16+2 mais 18 élus à part entière.

### Conséquences indirectes

La voix d'Ercé-près-Liffré au Conseil Communautaire de Liffré-Cormier Communauté était devenue inaudible au cours des dernières années. Cette voix est normalement portée par les trois élus communautaires de la Commune. Malheureusement, dès le début du mandat, cette voix a été amputée d'un tiers puisque suite aux différentes démissions des élus de la liste "Ercé Demain" nous avons perdu le siège qui leur était réservé.

Ce siège restera donc vide jusqu'à la fin du mandat car les élus de la majorité qui étaient motivés pour occuper ce poste n'ont pas le droit de l'occuper.

### Une nouvelle Adjointe : Enfance-Jeunesse

Après quelques mois dans un contexte de crise sanitaire durable dans un service qui emploie la majorité de nos agents, il apparut nécessaire de créer un poste d'Adjoint à l'Enfance-Jeunesse dédié afin que Marie Di Mambro puisse assumer pleinement la charge de travail et l'implication nécessaires au bon fonctionnement du service Enfance-Jeunesse. Le conseil municipal a voté de porter le nombre d'adjoints au Maire à 5. Marie di Mambro a été installée 5ème adjointe le 18 février 2021.

### Démission au sein de l'équipe "Ercé, un Avenir à Partager"

Les premiers mois d'un mandat sont souvent l'occasion des premières démissions y compris dans une équipe majoritaire. C'est le temps où les réalités des situations se révèlent et que certains espoirs sont douchés.

M. Noël, Adjoint aux Travaux, Bâtiments et Voirie, a démissionné début Janvier. Au vu de l'ampleur de la situation que nous avons découverte, il a fait état de sa crainte de devoir passer le mandat à remettre tout d'aplomb sans pouvoir mener les projets porteurs pour la commune et pour lesquels il s'était engagé.

### Un nouveau conseiller municipal

Le 8 avril 2021, le conseil municipal a vu l'installation de Jérémy Berlière, 17ème sur la liste "Ercé un Avenir à Partager".

### Un nouvel Adjoint – Travaux, Bâtiments, Voirie

Suite à la démission de M. Noël en janvier, un nouvel adjoint a été élu au conseil municipal le 8 avril 2021 pour lui succéder : il s'agit de M. Dominique GARNIER, élu à l'unanimité.



# Situation Financière - État au 26 mai 2020 à la prise de fonctions

**IMPAYÉES**

## 1 Factures impayées sur le Budget fonctionnement : 123 807,92€

Entre autres, les assurances du personnel, des bâtiments et des véhicules n'étaient pas payées depuis 2020 comme les factures de nombreux fournisseurs.

## 2 Factures impayées Budget ZAC : 32 283,09€

À cela s'ajoutaient des avenants en attente depuis quelques temps malgré les nombreuses relances des entreprises. Les travaux étaient déjà effectués mais ne pouvaient être facturés en l'absence de délibérations approuvant les avenants.

**IMPAYÉES**

## 3 Budget ZAC, les avenants en attente

Avenant n°3, lot Réseaux Souples en attente depuis Juin 2018 : **3 009,60€**

Avenant n°3, lot Maîtrise d'Oeuvre Urbaine en attente depuis Juin 2017 : **5 190€**

Avenant n°4, lot Maîtrise d'Oeuvre VRD, Paysage et Hydraulique en attente depuis Mars 2019 : **9 618€**

Avenant n°4, lot Maîtrise d'Oeuvre Urbaine : **4 800€**

**IMPAYÉS**

## 4 Intérêts moratoires Lemée TP pour des factures impayées : 15 010,14€

Factures datant du 23 août 2018 et 17 avril 2018 payées le 17 avril 2019.

**IMPAYÉS**

Factures	Montant	Date échéance	Date de règlement	Taux BCE + 8 points	Nbr jours de retard	Intérêts dus	Indemnité forfaitaire	Total
L1605034	4 438.88 €	30/06/2016	24/08/2016	8%	55	53.51 €	40	93.51 €
L1606042	56 833.12 €	31/07/2016	24/08/2016	8%	24	298.96 €	40	338.96 €
L1607038	9 456.22 €	31/08/2016	23/09/2016	8%	23	47.67 €	40	87.67 €
L1607039	12 156.00 €	31/08/2016	21/09/2016	8%	21	55.95 €	40	95.95 €
L1801032	8 384.63 €	28/02/2018	21/06/2018	8%	113	207.66 €	40	247.66 €
L1804006	30 672.18 €	31/05/2018	02/07/2018	8%	32	215.13 €	40	255.13 €
L1810020	18 918.22 €	30/11/2018	28/02/2019	8%	90	373.18 €	40	413.18 €
L1811061	49 669.20 €	31/12/2018	01/10/2019	8%	274	2 982.87 €	40	3 022.87 €
L1812037	53 360.64 €	31/01/2019	01/10/2019	8%	243	2 842.00 €	40	2 882.00 €
L1812038	1 353.38 €	31/01/2019	02/10/2019	8%	244	72.38 €	40	112.38 €
L1901024	40 265.93 €	28/02/2019	20/05/2020	8%	447	3 944.96 €	40	3 984.96 €
L1902024	19 676.53 €	31/03/2019	02/10/2019	8%	185	797.84 €	40	837.84 €
L1903046	30 708.50 €	30/04/2019	20/05/2020	8%	386	2 598.02 €	40	2 638.02 €
								<b>15 010.14 €</b>

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Lemée t.p.**  
P.A. de Plaisance  
35133 ST SAUVEUR DES LANDES

Soit un total de **193 718,75€**

Intérêts moratoires Abiolab pour des impayés : 240,31€

## 5 Terrain du Darot 208 000€

Ajoutons la perspective de devoir acheter le terrain du Darot derrière l'épicerie et le bar à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) pour un montant de **208 000€** avant le 25 juin 2020. Le maximum autorisé par l'EPFB des trois reports successifs avait déjà été accepté pendant le mandat précédent faute d'avoir pu faire avancer des projets sur ce site.



## 6 Budget assainissement 248 000€

Pour compléter, la Commune devait reverser l'excédent du budget assainissement à Liffré-Cormier Communauté soit **248 000€** suite au transfert de compétence acté au 1er janvier 2020.

**À PAYER**

## 7 6 octobre 2020 73 090€

Des travaux ont été effectués en 2019 dans le quartier de la Nozanne. En octobre 2020, nous avons découvert que ces travaux n'avaient jamais été facturés. Les factures n'avaient jamais été présentées jusqu'à présent car les précédentes n'étaient pas payées.

Ces nouvelles factures représentent des nouvelles charges de **55 180,46€** et **910,15€**. Il faut y rajouter une autre facture de **17 000€** dont nous avons déjà connaissance.

**IMPAYÉS**

le grand total : **778 000€**

**À FINANCER**

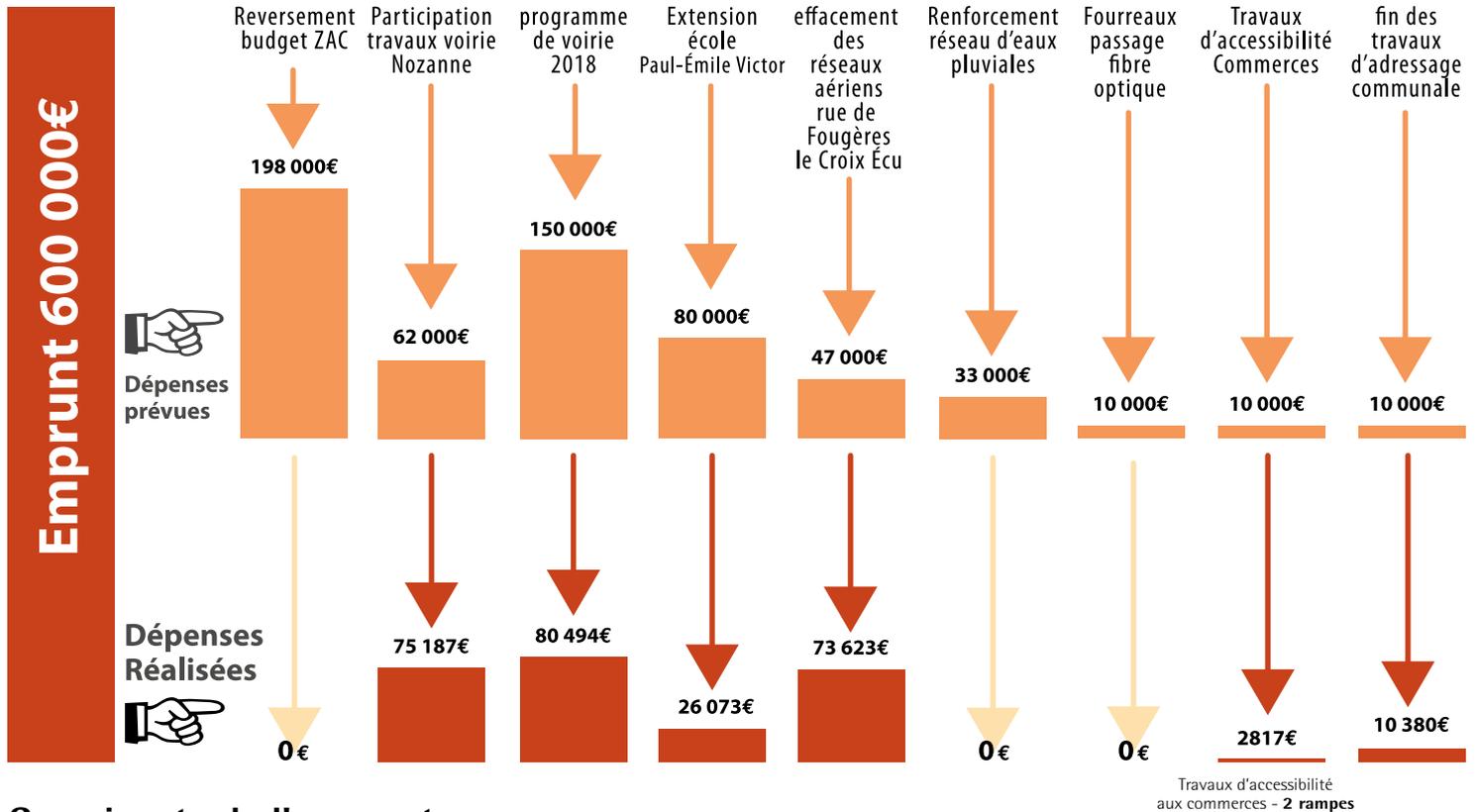


\*Un avenant = une modification d'un contrat

## L'Emprunt de 600 000€

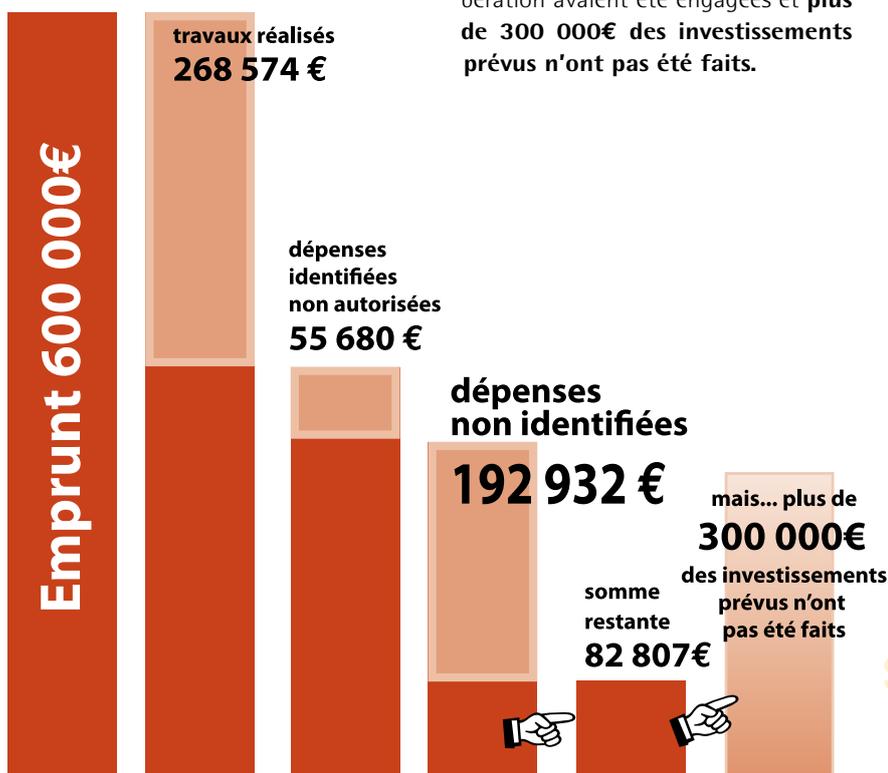
Le 9 juillet 2018, le précédent conseil municipal autorisait le Maire, M. Picard, à contracter un emprunt de **600 000€ sur 30 ans** pour engager les dépenses d'investissement suivantes :

### Dépenses prévues et dépenses réalisées



### Ce qui reste de l'emprunt

De cet emprunt de 600 000€ qu'Ercé-près-Liffré va rembourser sur 30 ans, **il ne reste que 82 807,28€** que nous préservons vaille que vaille alors que près de **55 680,71€** de dépenses **identifiées non autorisées** par la délibération avaient été engagées et **plus de 300 000€ des investissements prévus n'ont pas été faits.**



### MAM et maison intercommunale

En 2018, une maison d'assistantes maternelles (MAM) a remplacé la crèche intercommunale partie à La Bouëxière. Il s'agit d'une association privée regroupant 3 assistantes maternelles.

Lors de la construction de la maison intercommunale, un bail amphitétotique a été conclu entre Ercé et la Communauté de Communes : la Communauté de Communes finance l'essentiel des travaux, la Commune paie les charges et fait l'entretien courant. La Communauté de Communes loue la salle et paie les gros travaux. Dans 90 ans environ, la salle appartiendra à la Commune d'Ercé.

Ce bail permet à LCC de sous-louer une partie de la maison intercommunale à la MAM : elle lui paie un loyer et devait payer les charges.

**Sauf que depuis 2018, ce sont plus de 6 000€ de charges qui n'ont pas été payées car la Commune d'Ercé ne les a pas facturées malgré les relances de la Communauté de Communes.**

Nous avons informé Liffré-Cormier que désormais les charges seraient facturées. Cela va dans le sens d'une gestion financière soucieuse de l'état financier de notre commune.



# Les pertes liées à la crise sanitaire

Lors de la préparation du budget primitif 2020 voté en juillet 2020, un premier travail a été fait pour évaluer les pertes financières liées à la crise sanitaire :

- pertes de recettes de la cantine et du centre de loisirs liées au confinement : 47 300€
- pertes liées à la consommation supplémentaire en produits d'entretien plus coûteux : 2000€
- consommation supplémentaire en eau pour le lavage des mains : 1000€.

Ces pertes sont à mettre en rapport avec les économies réalisées : achats de matières premières non faits à la cantine : 13 000 €. Étonnement, nous n'avons constaté aucune économie en matière de consommation électrique.

Au final les pertes connues sont donc d'environ **37 300€**.

## 37 300€

## Ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie est une réserve d'argent négociée auprès des banques. Les communes obtiennent l'argent disponible pour les moments difficiles lorsque leurs liquidités ne permettent pas de payer les factures tant que les recettes ne sont pas encore arrivées.

Elle doit impérativement être intégralement remboursée en fin d'année pour en avoir une autre l'année suivante, mais généralement les communes font en sorte de la rembourser en cours d'année ce qui est un signe de bonne santé financière.

Le **30/11/2017** date de tirage de la ligne de trésorerie 2018. Remboursement fin 2018.

Le **14/12/2018** date de tirage de la ligne de trésorerie 2019. Remboursement en décembre 2019.

Une nouvelle ligne de trésorerie de **150 000€** avait été négociée avec la banque fin 2019. Elle a été débloquée intégralement dès le début de l'année, le 22 janvier 2020. Notre travail sur le plan de trésorerie et le changement de certaines habitudes nous a permis de faire un premier remboursement durant le dernier trimestre avant de la solder intégralement en janvier 2021.

La crise sanitaire, l'état d'endettement, les factures surprises et l'utilisation de l'emprunt à des fins autres que celles autorisées, ont fortement marqué les premiers mois du mandat.

Il a fallu plusieurs mois pour prendre la mesure de la situation afin d'établir les futurs lignes d'action.

Dans les pages qui suivent, nous détaillerons tout cela en vous expliquant les décisions que nous avons prises.

## Une première décision

### Demande de rdv avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Nous avons immédiatement considéré que la situation était suffisamment préoccupante pour justifier de prendre l'initiative d'un rendez-vous avec **la Direction Régionale des Finances Publiques**.

Le 7 juillet 2020, M. Flux l'Adjoint aux finances et M. le Maire ont ainsi pu exposer la situation de la Commune à 5 interlocuteurs dans les bureaux de la DRFIP.

Notre analyse de la situation de la Commune a été confirmée par un rapport présenté par les services de la DRFIP (disponible en intégralité sur le site de la Mairie).

Le directeur de division nous a également informé qu'Ercé compte parmi les quelques communes d'Ille et Vilaine faisant partie du réseau d'alerte de la Préfecture et qu'à ce titre nous serions convoqués prochainement en sa présence par les services préfectoraux pour faire un nouveau point.

Face au constat clair des difficultés financières de la Commune, les premières décisions que nous avons présentées aux services financiers sont décrites ci-après.

## Réduction des dépenses

### Diminution des indemnités des élus

Une indemnité d'élu n'est pas un salaire, elle est là pour compenser, au moins en partie, les pertes de salaire ou les dépenses liées à la fonction d'élu.

MAIS, face à une situation financière difficile et d'un commun accord, les élus ont décidé de baisser leurs indemnités. Maintenir les indemnités dans la continuité de l'augmentation votée durant le précédent mandat aurait été incompréhensible vu les efforts financiers à fournir.

**Il s'agit donc d'une économie de 19 789€ sans compter les économies sur les charges :**

Fonction	Taux 2014-20	Montant / mandat précédent	Taux voté 2020	Montant voté - charges non déduites
Maire	39%	1516,87€	26%	1011,24€
Adjoint	13%	505,62€ (5 adjoints)	12%	466,72€ (4* adjoints)
Conseillers délégués	5%	194,47€ (4 conseillers délégués)	3,8%	147,79€ (2* conseillères délégués)
		<b>57 874€ / an</b>		<b>38 084,40€ / an</b>



*\*Depuis que nous avons pris cette décision, il est devenu nécessaire de créer le poste de 5ème adjointe pour l'Enfance Jeunesse. Les économies sont toujours faites avec cinq adjoints et une conseillère déléguée. Le montant annuel est de 41 911€*



### Allègement du fauchage des talus

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, la Commune fait appel à une entreprise pour l'entretien des talus et accôttements.

Au printemps, seuls les accôttements et les abords posant des problèmes de visibilité sont réalisés pour un montant de 3 600€ environ et à l'automne s'y ajoutent les talus.

**Le fauchage des talus entraîne un surcoût de 5 022€. À l'automne 2020, nous avons fait le choix de ne pas faire les talus afin d'économiser cette somme.**

### Suppression de plusieurs hébergements internet

Depuis 6 ans, la Commune payait deux hébergements internet bien qu'inutilisés par la précédente municipalité : [www.ercepresliffre.eu](http://www.ercepresliffre.eu) et [www.ercepresliffre.net](http://www.ercepresliffre.net). Ces deux hébergements OVH ont été supprimés pour n'en laisser qu'un seul : [www.ercepresliffre.fr](http://www.ercepresliffre.fr)

Un troisième hébergement, [www.ercepresliffre.info](http://www.ercepresliffre.info), va être supprimé également car il vient en doublon du précédent.



### Baisse des subventions aux associations

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, en 2020 nous avons sollicité les associations afin de savoir si elles étaient confrontées à des difficultés financières. Aucune n'a fait état de problèmes budgétaires.

Compte tenu des difficultés financières de la Commune et d'une année durant laquelle l'activité a été moindre, nous avons demandé à chaque association si elle accepterait de ne pas avoir de subvention cette année.

La majorité a accepté, **nous les en remercions très sincèrement**, ce sont près de 6 000€ qui seront très utiles pour aider à résoudre certains des problèmes listés dans ce document. Seules quelques subventions ont été attribuées à des associations conventionnées avec la Mairie, qui emploient des salariés ou qui ont un intérêt public.

### Report du recrutement d'une nouvelle médiathécaire à début 2021

L'agent qui occupait le poste de médiathécaire est partie début mars 2020 vers une autre collectivité. Un recrutement avait été lancé pour le remplacement mais devant la situation financière compliquée, nous avons fait le choix de suspendre ce recrutement. La crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de la Médiathèque jusqu'en juillet, nous avons pu faire l'économie du salaire jusqu'à la rentrée.

Entretemps, ce sont les bénévoles relais qui assurent le fonctionnement du service et **nous les en remercions très sincèrement**.

Avec la rentrée scolaire, nous ne pouvons plus fonctionner en nous appuyant uniquement sur les bénévoles relais qui donnent déjà beaucoup. Nous avons donc opté pour une solution intermédiaire le temps de finir l'année : la médiathécaire de Gosné, Laurence Bazin, a accepté de venir compléter son temps partiel par 7h30 de travail à la médiathèque d'Ercé. Début 2021, la question du recrutement d'une nouvelle médiathécaire a été relancée.

Marie-Pierre Pellé est arrivée début avril.





## Augmenter les recettes : impôt foncier bâti et non bâti – année 2020

Toutes les charges augmentent au minimum au rythme de l'inflation. Donc mécaniquement, une commune qui n'augmente pas ses recettes s'appauvrit et des retards s'accumulent quant à l'exécution de certaines missions (aménagement du centre-bourg, mise à niveau des bâtiments communaux, réparation de la voirie, agrandissement de l'école, etc.)

**En 10 ans, la part communale du taux pour le foncier bâti (qui représente l'essentiel des montants collectés) n'a été réévaluée que de 15,26 % à 16,26 %.**

Devant les difficultés financières de la Commune que nous avons pu constater, il a été nécessaire en 2020 de revaloriser la taxe foncière sur une base équivalente aux communes similaires de Liffré-Cormier Communauté.

Après consultation de la comptable de la Commune, les taux applicables proposés sont les suivants :

- **Taxe Foncière Bâtie** : 19,75 % (estimation : + 31 110€ par rapport à 2019)

- **Taxe Foncière Non Bâtie** : 38,13 % (estimation : + 5 816€ par rapport à 2019).

Soit une recette annuelle supplémentaire de : +36 926€.

Pour une maison individuelle avec une surface pondérée de 175m<sup>2</sup>, cela correspond à une augmentation de 40€. Pour un appartement avec une surface pondérée de 110m<sup>2</sup>, cela correspond à une augmentation de 25€. Cette réévaluation des taux a un effet sur le montant global de la taxe foncière mais la part communale n'est qu'une fraction de l'avis d'imposition.

Cette décision visant à assurer la pérennité financière de la Commune s'accompagne d'un travail de fond de l'équipe municipale en place pour réduire les dépenses à qualité de service égale. Et ceci dans un contexte difficile où le fonctionnement de la commune est aussi impacté par les conséquences financières de la pandémie de coronavirus.

## Les axes d'économies à venir

### Maîtrise des coûts de fonctionnement

#### Maîtrise des consommations en énergie quelques habitudes à perdre ...

Ordinateurs démarrés H24, éclairages oubliés la nuit, frigos et congélateurs vides en fonctionnement pendant les vacances sont autant de pistes sur lesquelles nous allons travailler pour baisser nos factures de consommation électrique.

#### Maîtrise des consommations d'eau

L'analyse des consommations annuelles laisse apparaître une dérive inquiétante des consommations d'eau sur divers bâtiments. Un travail d'analyse a été lancé pour chiffrer les pertes financières et surtout comprendre ce phénomène et y apporter des solutions.

#### Équipements communaux, historique de consommations :

##### Relais des Cultures

2017 - 43 m<sup>3</sup> / 2018- 85 m<sup>3</sup>,  
2019 - 111 m<sup>3</sup>

##### Ecole PEV

2017 - 168 m<sup>3</sup> / 2018- 210 m<sup>3</sup>,  
2019 - 313 m<sup>3</sup>

##### Centre de loisirs

2017 - 165 m<sup>3</sup> / 2018- 203 m<sup>3</sup>  
2019 - 287 m<sup>3</sup>

##### Mairie

2018 - 152 m<sup>3</sup> / 2019 - 188 m<sup>3</sup>  
2020 - 218 m<sup>3</sup>

#### Circuits de commande

En 2019, 6 560€ avaient été dépensés en produits d'entretien.

En 2020, crise sanitaire oblige, ce sont plus de 8 000€ qui ont été dépensés en essuie-main, produits d'entretien et désinfectants dans les différents bâtiments communaux.

Nous avons vite constaté que chacun commandait de son côté et que par habitude tout était commandé auprès du même fournisseur depuis des années avec pour certains produits des prix élevés.

Devant les sommes conséquentes que cela représente, nous avons entrepris une démarche de rationalisation du circuit de commande, une comparaison des prix et une diversification des fournisseurs. Un suivi des stocks va également être mis en place.

Objectif affiché : baisser les coûts tout en satisfaisant les besoins en terme de quantité et de qualité. Le premier résultat obtenu est une baisse comprise entre 20 et 30% sur les produits d'entretien et de désinfection consentie par notre fournisseur.

#### Audit et optimisation des frais Telecom

Le compte administratif 2019 fait apparaître des frais télécom de 8 787,38€, chiffre à peu près constant au fil des années. Un premier travail d'analyse sur l'optimisation de nos abonnements laisse apparaître une économie potentielle non négligeable.

Une étude est en cours, elle devrait aboutir à une proposition financièrement et techniquement intéressante.

### Diagnostics énergétiques des bâtiments municipaux

Un conseiller en énergie d'EDF est venu en Mairie le 23 septembre 2020 pour nous apporter ses conseils sur les différentes pistes qui pourraient nous permettre d'améliorer l'efficacité énergétique de certains bâtiments tout en bénéficiant des aides disponibles sous la forme de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

La Mairie est un vrai gouffre thermique : absence d'isolation des murs et des combles, certaines fenêtres en double vitrage et d'autres pas, velux d'un autre âge moisés et avec de la mousse qui pousse à l'intérieur, portes d'entrée qui laissent passer le jour (et donc l'air) et porte d'accès aux logements pitoyable.

Dans le cadre du plan de relance consécutive à la crise sanitaire, des subventions à la rénovation énergétique des bâtiments publics sont proposées. Nous venons de présenter un dossier qui comprend :

- l'isolation des combles de la Mairie
- le changement des menuiseries (portes et fenêtres) qui le nécessitent
- changement des velux
- changement de la chaudière fuel par une chaudière gaz (la gaz arrive déjà à la Mairie)

#### Objectifs :

- améliorer le rendement énergétique de la Mairie de 30% ;
- améliorer le confort de travail ;
- diminuer les charges du bâtiment ;

Le coût global du projet est de 79 200€. En mobilisant tous les dispositifs de subventions, nous espérons approcher le plafond de subventions de 80%. Le reste à charge pour la Mairie serait donc dans le cas idéal de 15 200€. Ces occasions ne se représenteront pas forcément au vu de l'augmentation de la dette de l'Etat.



Porte principale, mairie

### Porte d'entrée de l'école maternelle

Au-delà de son caractère dangereux pour de jeunes enfants (elle s'ouvre très violemment), cette porte présente également un gros problème sur le plan énergétique car elle montre un jour important à son sommet qui occasionne de grosses déperditions de chauffage. Vu le montant du devis, il nous a fallu attendre, mais il vient d'être signé et les travaux vont pouvoir être effectués prochainement.

## Renégociation des emprunts, ligne de trésorerie

Dès le début du mandat, nous avons rencontré nos interlocuteurs bancaires pour leur présenter notre situation. Tout ce qui figure dans cette publication a été mis sur la table. Nous avons aussi présenté les mesures engagées et les objectifs que nous nous sommes fixés. Cette démarche de transparence a été bénéfique puisque nous avons été entendus sur tous les points qui suivent.

### Emprunt de 200 000€

À la rentrée de septembre 2020, il était évident que divers dossiers restaient financièrement problématiques pour la fin de l'année :

1. Remboursement impératif des 100 000€ de la ligne de trésorerie toujours engagés ;
2. Des factures pour des travaux sur le lotissement de la Nozanne remontant à 2019 nous ont été présentées en septembre pour un montant total cumulé de 86 526,96€
3. Rachat du terrain du Darot auprès de l'Établissement Foncier de Bretagne avant fin novembre. Ce rachat devait être fait en juin 2020 mais un ultime report a pu être obtenu pour fin novembre 2020.

Un paiement en 3 fois a été négocié ainsi qu'une subvention de 18 847,48€ sur les travaux de démolition effectués ces dernières années. La Commune devra donc payer le tiers de 186 021,24€ soit 62 007,08€ en 2020, 2021 et 2022.

La Commune était incapable d'assumer toutes ces charges sans faire appel à des financements extérieurs. Nous avons dû solliciter la banque.

La proposition du Crédit Agricole, acceptée par le conseil municipal, a été un prêt à moyen terme de 200 000€ sur 5 ans avec un taux variable actuel de 0,232% et un différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum, sur le budget annexe ZAC.

Pendant 2 ans, la Commune remboursera uniquement les intérêts (116€ tous les trimestres) et notre objectif est de rembourser le capital dans deux ans.

### Trésorerie

Le Crédit Agricole ne propose des lignes de trésorerie qu'à hauteur de 10% des recettes des communes soit au maximum 150 000€ pour Ercé.

Pour éviter de retomber début 2021 dans une situation similaire à celle que nous avons trouvée (nombreux impayés), nous avons sollicité auprès du Crédit Agricole une augmentation à titre exceptionnel de notre ligne de trésorerie à 200 000€. Cette demande a été satisfaite.

Pour autant, afin de minimiser les frais financiers et donner des signes favorables à la banque, nous faisons notre maximum pour ne débloquer que les fonds strictement nécessaires en évitant ainsi de mobiliser notre ligne de trésorerie entièrement toute l'année.

À l'heure actuelle, seuls 60 000€ sur les 200 000€ ont été débloqués.

### Renégociation d'emprunts

Toujours dans l'idée de faire des économies lorsque c'est possible, nous avons fait le tour des emprunts en cours pour tenter de renégocier ceux pour lesquels cela semblait intéressant.

Pour information, ce sont actuellement 13 emprunts qui sont portés par le budget Commune, pour un capital restant dû au 1er janvier de : 1 250 273€. Plusieurs emprunts ont retenu notre attention et nous avons rencontré les conseillers des 3 banques concernées pour en rediscuter.

Les offres du Crédit Agricole et du CMB ont été validées au conseil municipal de février 2021 :

**Crédit Agricole : gain de 5 273,34€**

**CMB : gain cumulé de 3 100€**

**Le budget ZAC porte 4 emprunts pour un capital restant dû au 1er janvier de : 594 407€**

## Situation début 2021

Nous sommes maintenant à jour avec tous nos paiements mais la situation financière reste toujours fragile et la nécessité de faire des économies demeure essentielle.

Nous sommes maintenant en position d'avancer avec prudence sur les dossiers qui nous tiennent à cœur.

Dans les pages suivantes nous détaillerons par sujet (Finances, Bâtiments, Urbanisme etc), comment nous avons traité les dossiers durant ces 10 derniers mois, et comment nous souhaitons développer ces aspects de la Commune par la suite.



# Des nouveaux outils de travail

## Gestion financière

### Mise en place d'une comptabilité d'engagement

La gestion budgétaire est pour une part importante une question d'anticipation : nous devons être en mesure de savoir sur quelles dépenses la Commune s'est engagée à plus ou moins longue échéance (en signant des devis par exemple). C'est le rôle d'une comptabilité d'engagement.

Or, au grand étonnement du directeur de division qui nous a reçu pendant notre rendez-vous à la Direction Régionale Financière, la Commune n'en a pas. **Nous avons commencé à en mettre une en place.**

### Mise en place d'un plan de trésorerie

Pour faire simple, la Commune ne dispose que d'un compte en banque : c'est notre trésorerie. Quels que soient les budgets (ZAC, Commune), toutes nos dépenses et recettes se font sur ce compte.

Les recettes sont réparties inégalement sur l'année mais sont prévisibles. Les dépenses sont en grande partie prévisibles d'une année sur l'autre, mais il y a aussi beaucoup d'imprévus.

La trésorerie connaît donc des hauts et pas mal de bas, surtout en début d'année. Pour avoir la meilleure visibilité et savoir quand passer certaines dépenses au meilleur moment sans mettre en danger notre trésorerie, nous mettons en place un plan de trésorerie, lui aussi inexistant lors de notre arrivée.

### Portail Familles

Nous sommes conscients que le mode d'inscription aux temps périscolaires et au restaurant scolaire n'est satisfaisant ni pour le service périscolaire qui traite les données ni pour les familles.

La mise en place d'un Portail Familles est en cours avec l'aide de la commune de Mouazé qui vient juste d'activer le sien.

### Nouveau site internet

Nous avons maintenu le site ercepresliffre.info en ligne pendant la préparation d'un site performant et adapté aux exigences actuelles (exemple : l'intégration de fonctionnalités avec gouv.fr, RGPD...). Puisque le nouveau site est développé par l'équipe municipale (déjà très occupée) le coût sera réduit au minimum. Il sera en ligne pour mai 2021.

### Ercé-Appli

En lien avec le site web nous envisageons (quand les finances de la Commune le permettront) de lancer une application mobile communale pour faciliter la transmission d'informations aux ercéens., et leur permettre d'en faire remonter aux élus.

### Mise en place d'une analyse des coûts réels des services

La Commune propose un certain nombre de services à ses habitants, essentiellement concernant l'Enfance-Jeunesse : garderie périscolaire, extrascolaire, TAPs, cantine. Ils ont un coût pour la Commune mais ils sont également générateurs de recettes.

En règle générale, ces services sont déficitaires et c'est un choix politique pour les communes de supporter ce déficit. Encore faut-il être capable de le mesurer en évaluant les coûts réels (coûts en personnels, bâtiments, entretien, énergie...).

**Un objectif :** adapter les recettes et optimiser les coûts pour éviter que les déficits n'augmentent considérablement.

### Outil gestion pour les agents communaux

La Commune compte plus d'une vingtaine d'agents pour la plupart employés à l'Enfance-Jeunesse (cantine, ménage, animation).

A notre surprise, aucun outil n'était en place pour gérer les emplois du temps, les horaires et les bâtiments. Tout reposait sur une ou deux personnes qui avaient en tête les emplois du temps des uns et des autres.

La crise sanitaire a mis en évidence les limites de cette organisation qui complique tout changement et en limite le suivi.

Un outil logiciel (Visual Planning) vient d'être choisi et va être mis en place progressivement pour rendre la gestion des agents plus efficace et faciliter également l'évaluation des coûts des services.

### Ercé-Infos

Malgré le triste manque d'activité dû à la COVID19, le Ercé-Infos a été publié tous les mois. Afin de réduire les frais autant que possible, ce sont des élus et des volontaires qui le distribuent. **Nous remercions chaque personne qui distribue le Ercé-Infos actuellement et qui l'ont distribué dans le passé.**

Concernant sa production, nous avons choisi un papier à bas coût malgré son apparence luxueuse... Nous réfléchissons à la possibilité de diminuer le nombre de copies imprimées (830 mensuellement, le nombre des foyers dans la commune) en offrant le Ercé-Infos en version numérique à ceux qui préféreraient ne plus le recevoir sur papier. Mais cela compliquerait la distribution et exigerait une livraison ciblée. À étudier.

Les éditions du Ercé-Infos sont disponibles sur le site de la Commune.

## Une nouvelle secrétaire de Mairie



Après de nombreuses années passées à servir notre Commune, Annick Houedry a fait valoir son droit à une retraite que nous lui souhaitons longue, belle et heureuse.

C'est Sandrine Gaultier qui prendra la suite début mai lorsque sa mutation en provenance de la commune de Lanrigan sera définitive. Dans l'intervalle, nous avons la chance d'assurer une transition progressive puisque Madame Gaultier est présente 3 jours par semaine depuis

le 24 mars. L'intégration aura été immédiate puisque dès le premier jour, elle a pu rencontrer un certain nombre d'élus et participer à la première réunion de finalisation du budget en compagnie de Mme Lamarre, comptable publique, Mme Houedry, M. Flaux (Adjoint aux finances) et M. Chevestrier.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Gaultier.



## Sécurité de nos bâtiments

### Salle des Sports

#### La commission de sécurité

En juin 2020, la commission de sécurité a donné un avis défavorable à l'utilisation de la salle des Fêtes et de la salle des Sports : **trop de manquements avaient déjà été relevés au cours des années précédentes sans que des mesures correctives soient prises.**

Les conditions financières de la Commune et la crise sanitaire nous ont conduits à privilégier la remise en condition de la salle des Sports car elle est beaucoup utilisée par les associations, les écoles, le centre de loisirs et l'espace jeunes. En effet, malgré la crise, les écoles pouvaient encore être amenées à l'utiliser.

La remise en condition de sécurité de la salle aura coûté 6 300€ avec au passage une belle frayeur rétrospective lors de la découverte d'un câble électrique en bien mauvais état...

#### F] CONSTATS

Certaines vérifications d'installations techniques n'ont pas, une nouvelle fois, été réalisées, à l'instar de la visite de 2015, ni les prescriptions émises antérieurement.

Il y a 5 ans le maire s'était engagé à les réaliser. (Depuis quelques semaines, un nouveau maire est en fonction).

#### I] AVIS

La commission de sécurité émet un **AVIS DEFAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de

*Commission départementale de sécurité : Procès verbal, le 11 août 2020*



### Rapport des vérifications périodiques des bâtiments

La société SICLI procède tous les ans à la vérification de nos installations électriques. Le rapport de 2020 faisait état de 41 BAES défectueux (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité). Chiffre identique à l'année 2019.

Une action va être menée tout au long de l'année 2021 pour procéder au remplacement de ces éléments de sécurité. La dépense estimée est supérieure à 3 000€.



### Contrôles périodiques des bâtiments

En 2020, les visites de contrôles périodiques électricité des bâtiments n'avaient pas pu être effectuées. Plusieurs fois programmées, elles avaient été systématiquement reportées.

En février ces visites ont pu avoir lieu, pour un résultat sans appel : 370 non-conformités donc 252 sont considérées comme anciennes. 260 sont classées en catégorie 1 : danger à la personne, 36 en danger pour le matériel et 74 en danger administratif (majoritairement des absences de repérages de circuits).

L'inventaire de ces non-conformités est en cours afin de définir un plan d'action permettant de les résorber au plus vite, en particulier pour tout ce qui concerne la sécurité aux personnes.

### Salle des Sports : avis favorable 2 mars 2021

La commission départementale de sécurité, réunie le mardi 2 mars, a donné un avis favorable à l'exploitation de notre salle des Sports.

Nos efforts de mise en conformité ont donc payé, les 6 300€ dépensés n'ont pas été inutiles.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, les activités pourront reprendre pleinement. L'étape suivante est la mise en conformité de la salle des Fêtes.



## La salle des Fêtes

Parmi les points soulevés par la commission de sécurité 22 juillet 2020 :

- Autonomie des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) insuffisante
- Absence de contrôle étanchéité gaz, hotte de cuisine et équipements de cuisine gaz
- Absence de signalétique BG incendie, panneaux d'infos incendie, signalétique, coupure d'urgence énergie, chaufferie
- Coffret de coupure gaz à remettre en état
- Alimentation électrique du chauffe-eau gaz sous la forme d'une rallonge
- Téléphone hors-service
- Échauffement de prises, inversion sur 2 départs de VMC

Rien n'a encore été engagé concernant cette salle, la priorité ayant été donnée à la salle des Sports.

L'interdiction qui est faite au niveau de la préfecture de louer ou prêter les salles municipales pour des événements festifs nous rend service indirectement. Cela nous a permis de différer les travaux à une période plus favorable, l'état de nos finances ne nous permettait pas d'engager les travaux nécessaires en 2020.

Nous allons prochainement y travailler afin de pouvoir y faire la fête dès la sortie de la crise sanitaire.



## Mairie : Visite de la mission d'inspection en santé et sécurité au travail

La Mairie n'est pas soumise aux visites périodiques de la commission de sécurité. Le Centre de Gestion 35 (CDG35) se charge par contre de faire des inspections en santé et sécurité au travail. **Le résultat de la visite de décembre 2019 a signalé plusieurs choses à rectifier :**



Suite à la visite d'inspection réalisée le 3 décembre 2019, les points suivants sont déterminés comme prioritaires :

- Mise en conformité des installations électriques (notamment Mairie et Atelier),
- Mise à jour des Dossiers Techniques Amiante des bâtiments,
- Mise en conformité ou réforme de la scie circulaire de l'atelier,
- Tri et rangement de l'atelier afin de définir des zones de travail, stockage et circulation.

À cela, il convient d'ajouter :

- présence de courants d'air dans les locaux
- présence de prises électriques nues ou non fixées
- peintures des murs écaillées, moquettes murales éliminées, bureaux et couloirs encombrés
- moquettes usées et finitions des fenêtres à l'accueil



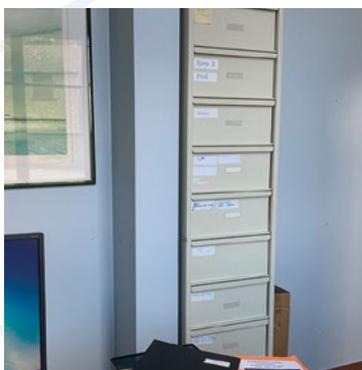
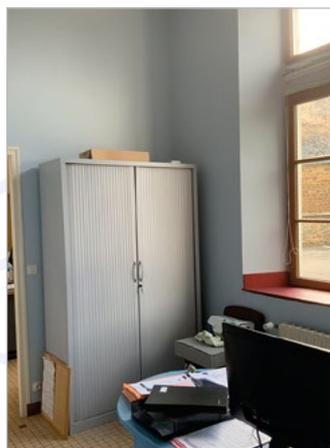
AVANT  
APRÈS



**Ces situations durent depuis des années, en particulier depuis l'abandon du projet d'extension de la Mairie. Ces conditions de travail inacceptables et préjudiciables à la santé des agents en Mairie ont été traitées en priorité.**

Un bureau a été refait au mois d'août 2020 avec le concours d'élus et d'un bénévole.

AVANT  
APRÈS



Nous avons également présenté le projet de rénovation énergétique de la Mairie à l'un des plans de relance lancés par l'État.

Si les subventions sont obtenues, un début de travaux est envisagé fin 2021 début 2022.

Objectifs :

- Isolation des combles ;
- changement des dernières menuiseries extérieures ancienne génération ;
- remplacement de la chaudière fuel.

## Lancement de projet : logement d'urgence

Au 1er étage de la Mairie deux appartements sont loués. Jusqu'à l'année dernière, l'un des deux appartements disposait de l'équivalent d'un petit studio au deuxième étage : une sorte de duplex cependant le passage à l'étage imposait de sortir de l'appartement pour y accéder.

Nous avons considéré qu'il était inacceptable de relouer ces quelques pièces en l'état. Notre projet, maintenant, est de rénover ce logement et de l'aménager en logement d'urgence.

La Commune peut être confrontée à une situation de détresse et à la nécessité de trouver un toit pour une famille pour quelques jours ou quelques semaines. Disposer d'un logement d'urgence nous permettrait de répondre à ce genre de situation au pied levé.

Au-delà d'un rafraîchissement, l'aménagement d'un coin cuisine, d'une douche, l'installation d'un chauffe-eau et le

changement des menuiseries extérieures sont au programme.

Le montage est encore en réflexion mais le conseil d'administration CCAS a d'ores et déjà donné son accord de principe pour une éventuelle participation financière au projet en complément des subventions que nous pourrions trouver.



## Relais des Cultures

Le sujet de l'état du Relais des Cultures avait été évoqué lors de la campagne car de nombreux désordres affectent le bâtiment :

- la plupart des baies vitrées côté sud sont fissurées de haut en bas ;
- fissures sur le bâtiment ;
- peinture et enduit qui se décollent côté sud ;
- infiltrations d'eau dans le hall d'entrée et l'atelier gauche suite à des zones dégradées au niveau du toit ;
- fissures sur l'extension côté sud.

Nous avons fait part à l'architecte conseil de l'expiration de la garantie décennale en 2019 sans que rien ne soit fait. Elle confirme que c'est très domma-

geable mais s'étonne quand même de l'état d'un bâtiment qui n'a au final que 10 ans. Elle nous conseille :

- de contacter notre assurance afin de missionner une expertise ;
- de reprendre le dossier de réalisation afin de vérifier l'existence du diagnostic sol (qui est normalement obligatoire) ;
- de vérifier que les conclusions du diagnostic ont été correctement prises en compte dans la réalisation du bâtiment ;
- de vérifier la souscription d'une assurance dommage-ouvrage : c'est vérifié, elle a bien été souscrite.

Selon l'architecte-conseil tout n'est pas perdu, une analyse du dossier de réalisation doit être menée pour y trouver d'éventuels sujets de recours.



## Rénovation du Centre de loisirs

Le bâtiment qui accueille le Centre de loisirs et les temps périscolaires présente depuis bien longtemps des signes évidents de vétusté et d'inconfort (déperdition thermique, acoustique...) autant pour les enfants que pour le personnel qui y travaille.

En vue du transfert de la compétence enfance et jeunesse à la Communauté de Communes de Liffré Cormier au 1er septembre 2020, une visite des lieux a été effectuée en juin 2020 par les services techniques de LCC afin de faire un inventaire et un pré-chiffrage des travaux à réaliser :

- changement de certaines menuiseries extérieures ;
- traitement acoustique de la grande salle d'activités ;
- réfection de certains sols (plancher bois sur terre ou chape fine non isolée), réalisation de sanitaires pour les enfants (1 seul actuellement pour tous les enfants et animateurs)...



Pour présenter le dossier à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dont la date de dépôt était fixée au 31 mars, nous avons demandé une étude de faisabilité au cabinet qui avait travaillé sur l'extension de l'école ainsi que des diagnostics préliminaires indispensables (plomb/amiante, sondages sol).

Plusieurs réunions ont été organisées en compagnie de la coordinatrice Enfance-Jeunesse, des élus et du cabinet d'études. Au-delà des nécessités évoquées ci-dessous, les architectes ont soulevé des obligations réglementaires supplémentaires qui ont très largement impacté le dossier :

- Surface de 4 m<sup>2</sup> par enfant (48 élémentaires accueillis) ;
- Nombre de toilettes, séparation Garçons/Filles ;
- Nombre de points d'eau ;
- Infirmerie avec douche ;
- Ventilation et renouvellement d'air minimum imposé ;
- Sécurité Incendie.

## Les conséquences immédiates sont :

- nécessité d'une extension du Centre de Loisirs : passage d'une superficie de 163 m<sup>2</sup> à 346 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée ;
- travaux d'une durée estimée de 1 an avec obligation de maintenir le fonctionnement de l'ALSH ;
- un coût projet estimé à 836 440,00€



Evidemment, ce genre de projet ne pourra pas être mené sans un appel massif à différentes subventions et fonds de concours divers à concurrence de 80% du coût du projet. Dans le cas idéal, le reste à charge de la commune serait donc d'environ 170 000€.

Des démarches de recherches de financement sont en cours et nous espérons qu'elles seront couronnées de succès :

- DETR, DSIL rénovation énergétique (jusqu'à 40% du projet pour chacune) ;
- Subvention CAF : jusqu'à 300 000€ dans le cadre du plan mercredi ;
- Fonds de Solidarité Territoriale ;
- Fonds de Concours de la Communauté de Communes (25 000€ chaque année) ;
- Participation de la Communauté de Communes au titre du transfert de compétence.

Malgré tout, compte tenu des difficultés actuelles de la Commune et des urgences qui s'accumulent (voirie, église, mises aux normes, Relais des Cultures, Mairie, travaux du Darot, lotissement du Darot), ce projet est une charge supplémentaire pour nos finances.

Mais c'est une urgence et elle est prioritaire car elle concerne l'accueil de nos enfants en toute sécurité et dans des conditions d'accueil réglementaires.

Nous travaillons donc actuellement à la programmation de ce projet pour le rendre possible sans négliger les autres urgences.



## Prévention des inondations du Darot

Une étude avait été réalisée en 2010 pour évaluer les travaux nécessaires afin d'éviter les inondations dans le bourg liées aux crues du ruisseau du Darot (comme en 2018).

Cette étude avait abouti à un programme de travaux qui avait obtenu une autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau en avril 2013.

Après 5 ans sans que les travaux ne soient exécutés, cet arrêté d'autorisation a expiré en 2018. Une prorogation avait néanmoins été obtenue jusqu'en avril 2020 et malgré l'argent emprunté en 2018 pour effectuer les travaux, rien n'a été engagé.

La préfecture a été contactée pour savoir si nous pouvions disposer d'une nouvelle prorogation. La réponse est la suivante : L'état initial décrit dans le dossier a été fortement modifié depuis 2010 :

*l'inventaire zones humides récent porté par l'EPTB Vilaine a identifié de nombreuses zones humides supplémentaires notamment dans l'emprise de l'étude. L'atlas des zones inondables établi par la DREAL Bretagne, auquel se réfère le bureau d'études, a évolué ; ces zones inondables couvrent un secteur plus important dans le centre bourg. Des projets ont vu le jour : ZAC du Bocage de l'Illet, lotissement le Verger...*

*D'autre part, la réglementation a évolué : la réforme de la nomenclature loi sur l'eau a notamment ajouté la rubrique 3.3.5.0. concernant*



*certains travaux sur cours d'eau.*

*Le volet biodiversité a été renforcé. La GEMAPI a modifié les responsabilités en terme de milieux aquatiques et de prévention des inondations. C'est pourquoi, le projet doit être revu d'une manière substantielle et nécessitera le dépôt d'un nouveau dossier.*

(EPTB Vilaine - Établissement Public Territorial de Bassin Vilaine / GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Étant donné la complexité du dossier, la préfecture nous engage à avoir un échange avec les différents acteurs qui peuvent être directement ou indirectement concernés par notre projet (syndicat de Bassin de l'Ille, l'Illet et la Flume pour le volet cours d'eau, l'EPTB sur le volet inondation), le bureau d'études de l'époque et Liffre-Cormier Communauté. Contact a été pris avec le bureau d'études, un premier rendez-vous a eu lieu le 9 avril, une offre devrait nous parvenir prochainement pour relancer le travail.

## Inondations au pont de l'Illet

Une nouvelle fois, comme à chaque épisode pluvieux important, mercredi 27 janvier 2021 des inondations ont eu lieu à la sortie du village, route de Gahard après le pont.

Un travail de réflexion est envisagé pour analyser correctement les causes du problème et surtout trouver une solution avec l'aide du cabinet qui nous accompagnera sur le dossier du Darot.



**L'église :** Vous avez tous pu voir que le toit du clocher de l'église est très végétalisé mais pas au sens où on l'entend habituellement.

Vendredi 20 février une entreprise est venue faire un diagnostic rapide de l'état de notre église. Il s'agissait d'une proposition gratuite à laquelle nous avons répondu favorablement. Ses conclusions sont malheureusement bien pires que ce à quoi on s'attendait.

Si on laisse de côté ce qu'on savait déjà (les herbes qui poussent sur le clocher) d'autres problèmes ont été soulevés :

- des infiltrations relativement importantes sur certaines parties des voutes : elles sont dues aux cheneaux qui sont remplis de fientes de pigeons ;
- beaucoup d'humidité au niveau du sol qui est mouillé sur de grandes surfaces : ce serait dû à l'absence de drainage côté trottoir au Sud, à des joints manquants sur le soubassement en pierre ;

- infiltrations au niveau du plafond de la sacristie : le plafond a été refait il y a deux ans visiblement sans que la cause ne soit traitée (solin fracturé ou manquant, absence de joints)
- la trappe d'accès située sur le toit côté Est entre la toiture et le clocher est manquante donc toute la charpente est accessible aux pigeons. Pour couronner le tout et là c'est potentiellement plus grave : **la partie supérieure de la flèche est fissurée**, visuellement de manière importante.

Conséquence de tout ça : une expertise plus approfondie va être nécessaire en particulier au niveau de la flèche. Un risque potentiel de chute lors de vents importants existe et il faut lever le doute et prendre les mesures préventives si cela s'avère nécessaire. Une dépense indispensable qui pourrait s'élever à plusieurs milliers d'euros.

Un diagnostic précis de l'église et des mesures de mise en sécurité, si nécessaires, ont été prévues au budget 2021.



## GR Saint-Georges

En août 2020 un Ercéen nous a prévenu de l'état du GR39 qui nous sépare de Gahard. D'importantes crevasses profondes de 50 ou 60 cm sont apparues du fait de l'obstruction du fossé, de la pente et des écoulements importants lors des pluies abondantes.

Morgane Letondeur et Dominique Garnier se sont rendus sur place et ont constaté l'extrême dangerosité de cette portion. Ils ont apposé des pancartes pour signaler

ce caractère très dangereux aux randonneurs, vététistes et cavaliers.

Rendez-vous a été pris en août 2020 avec Cédric DENOUAL, Conseiller délégué aux chemins de randonnées sur LCC, pour faire un état des lieux et envisager les mesures à prendre ;

Les travaux de réparation du chemin seront réalisés par le département dès le retour des beaux jours.



## Relance du travail sur le PLU

La révision du PLU a été engagée par délibération du 10 mars 2015 pour une approbation en mars 2017. Le cabinet PERSPECTIVE avait alors été missionné pour accompagner la Commune dans le cadre d'un groupement de commandes (conjointement avec La Bouëxière, Chasné-sur-Illet, Dourdain et Mouazé) et une assistance à maîtrise d'ouvrage de Liffré-Cormier pour une durée de 30 mois.

Entre 2015 et 2017, certains éléments ont été constitués comme le diagnostic socio-économique et le PADD mais la validation du PLU avant enquête publique prévue en mars 2017 n'a pu être respectée.

À l'automne 2017, la cabinet PERSPECTIVE a présenté un devis pour une reprise de l'étude avec pour nouvel objectif pour mars 2018.

Le travail avait bien repris en mai et juin 2018, mais les éléments nécessaires n'ont pas été fournis par la Mairie pour l'obtention de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Ce manquement a entraîné l'arrêt de la procédure.

**Aujourd'hui et vu l'antériorité des études, les pièces établies dans la première étude sont à mettre à jour.** Les premiers échanges avec le bureau d'étude PERSPECTIVE ont montré une certaine réticence à retravailler avec notre Commune.

Les élus du groupe de travail Urbanisme ont donc décidé de trouver d'autres partenaires et de mettre en concurrence trois cabinets d'études. Au terme de cette consultation, l'Atelier d'Ys a été retenu et la proposition des élus à l'urbanisme a été validée par le conseil municipal de février 2021.

Une première réunion de lancement a eu lieu le 19 mars pour définir la méthodologie de travail, les modalités de concertation et un calendrier des réunions à venir

## Lotissement Intergénérationnel

Parmi les dossiers dont nous avons hérité se trouve celui du lotissement intergénérationnel (quartier central de la ZAC, derrière l'épicerie).

La Commune est désormais propriétaire du terrain, après un portage foncier de près de 10 ans. Une première annuité de 62 000€ a été payée en décembre 2020 et deux autres suivront fin 2021 et 2022.

Désormais nous avons un peu moins de deux ans pour définir un projet tournant autour d'un habitat à mixité sociale et intergénérationnelle. Les personnes qui pourraient être intéressées par le travail autour de ce projet peuvent se manifester en envoyant un mail à la Mairie :

**mairie@ercepresliffre.fr.**

## Ercé-près-Liffré et

Liffré = Cormier  
COMMUNAUTÉ

### Ce qui a changé pour Ercé-près-Liffré depuis les élections de mars 2020 :

Historiquement, Ercé-près-Liffré a toujours eu un poste de vice-présidence, ce qui n'est plus le cas depuis le 7 juillet 2020. En effet, le mandat précédent a été marqué par les tensions avec LCC et malgré nos demandes insistantes, il ne nous a été proposé qu'un poste de conseiller délégué. Par ailleurs, au vu des démissions de l'équipe minoritaire, 1 poste n'est pas occupé. Ercé est donc représentée par 2 conseillers (Bertrand Chevestrier et Isabelle Gautier).

### La délégation d'Isabelle GAUTIER, Conseillère déléguée à l'Assainissement

L'assainissement non collectif était déjà une compétence de Liffré-Cormier Communauté. Depuis le 1er janvier 2020 elle est également compétente en matière d'eau potable et d'assainissement. C'est donc une délégation importante qu'occupe notre commune par l'intermédiaire d'Isabelle GAUTIER, conseillère municipale et communautaire, depuis le 7 juillet 2020.

### Quelques chiffres clés (2017) pour l'assainissement :

8 stations d'épuration sur l'ensemble du territoire communautaire, 27 postes de relèvement, 640 000 m<sup>3</sup> traités, 110 km de réseaux sur l'ensemble du territoire communautaire, 6 900 abonnés.

Isabelle Gautier travaille donc en lien étroit avec le service "Pôle Technique" de Liffré-Cormier Communauté sur les différents projets liés à cette compétence (par exemple : projet de construction de nouvelles stations d'épuration sur le territoire communautaire...) mais également avec les communes en direct ainsi que les différents intervenants institutionnels et techniques.

### Chiffres Clés de Liffré-Cormier Communauté

9 communes, 26 236 habitants (population légale de 2020 issue du recensement de 2018), 251,95 km<sup>2</sup>, 70 km<sup>2</sup> de forêts (forêts domaniales de Haute-Sève 843 ha, de Liffré 1 075 ha et de Rennes 2 915 ha et forêt privée de Chevré 1 988 ha)

### Objectifs de Liffré-Cormier Communauté

Liffré-Cormier Communauté, qui fait siens les principes du développement durable, vise les objectifs suivants :

1. Assurer une solidarité financière entre les communes ;
2. Assurer l'aménagement équilibré et cohérent du territoire ;
3. Assurer le développement économique du territoire ;
4. Développer son rayonnement grâce à sa vitalité, son attractivité économique et ses atouts touristiques ;
5. Apporter des services de proximité et des équipements structurants aux habitants ;
6. Favoriser l'accès des habitants à la connaissance, à la culture et à la pratique sportive ;

7. Assurer aux habitants un égal accès aux services dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ;
8. Apporter des services et des mutualisations aux communes membres.

### À Ercé-près-Liffré, Liffré-Cormier Communauté c'est...

Une maison intercommunale regroupant l'école de musique, la MAM (maison des assistantes maternelles), le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

La mise en réseau de la Médiathèque avec les autres médiathèques du territoire, la mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès des associations, le SPANC (assainissement non collectif), la distribution d'eau potable, la gestion du poste de relevage pour l'assainissement collectif, le transport à la demande (la Coccinelle) et depuis peu, le centre de loisirs pendant les vacances et l'espace jeunes.

### La Gouvernance

Le Conseil Communautaire d'installation a eu lieu le 7 juillet 2020. Il a ainsi installé le Président, les vices-présidents, les conseillers délégués et les représentants des différentes instances. Liffré-Cormier Communauté compte au total 37 conseillers communautaires avec 11 vice-président(e)s et 2 conseillers délégués.

### Répartition des sièges :

Liffré : 10 - La Bouëxière : 7 - Saint-Aubin-du-Cormier : 6  
Ercé-près-Liffré : 3 (*seulement 2 occupés, cf p1*) - Gosné : 3  
Livrè-sur-Changeon : 2 - Chasné-sur-Illet : 2  
Mézières-sur-Couesnon : 2 - Dourdain : 2

Les ordres du jour sont présentés sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté ([www.liffre-cormier.fr](http://www.liffre-cormier.fr)).



Isabelle COURTIGNE (Maire de Dourdain), Cédric DENOUIL (conseiller délégué), Philippe ROCHER (5ème vice-président), Claire BRIDEL (7ème vice-présidente), Benoît MICHOT (Maire de Chasné sur Illet et 11ème vice-président), Anne-Laure OULED-SGHAIER (3ème vice-présidente), David VEILLAUD (8ème vice-président), Guillaume BEGUE (Maire de Liffré et 1er vice-président), Stéphane PIQUET (Maire de La Bouëxière et Président), Emmanuel FRAUD (Maire de Livré sur Changeon et 6ème vice-président), Sarah CHYRA (10ème vice-présidente), Yves LE ROUX (4ème vice-président), Ronan SALAUN (9ème vice-président), Isabelle GAUTIER (conseillère déléguée), Olivier BARBETTE (Maire de Mézières sur Couesnon), Jérôme BEGASSE (Maire de Saint Aubin du Cormier et 2ème vice-président), Bertrand CHEVESTRIER (Maire d'Ercé-près-Liffré)



# Actions sociales

## Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est une institution locale d'action sociale qui met en place des actions générales de prévention et de développement social dans la commune, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Ses activités et missions visent à assister et soutenir les populations telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées. À ce titre, des propositions ont été faites pour l'accompagnement vers la vaccination contre la COVID 19.

Le CCAS étudie les demandes de secours d'urgence, de colis alimentaires, propose les candidatures et transmet les demandes d'aide sociale aux autorités ayant en charge de prendre les décisions.

Il peut aussi supporter financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

Il bénéficie d'un budget voté à la même période que le budget communal.

**L'intercommunalité s'est dotée d'un CIAS**, extension des CCAS. Il permet aux communes de se regrouper via un établissement public intercommunal qui peut intervenir à une plus grande échelle grâce à un élargissement du territoire et à une augmentation des moyens financiers. Il est compétent dans les domaines de la petite enfance et des personnes âgées ou handicapées. Le Maire (président du CCAS) et la vice-présidente du CCAS participent au CIAS et aux différentes commissions : commission Petite Enfance (attribution des places en crèche), fonctionnement RI-PAME, espaces rencontres et commission personnes âgées, service d'aide aux personnes, groupe gérontologique de Liffré-Cormier (projets d'animation et adaptation des services aux personnes âgées et handicapées en collaboration avec le CLIC).

Au cours du mandat, tout en poursuivant les actions déjà existantes, dont le repas des aînés lorsque les conditions sanitaires le permettront, les membres du CCAS vont réfléchir à mettre en place de nouveaux services à destination des publics fragiles.



À parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, en plus du Maire, le conseil d'administration du CCAS sur la commune d'Ercé est composé de 9 personnes :

Bertrand CHEVESTRIER, Maire et Président de droit du conseil d'administration du CCAS

### 4 élu-e-s

Monique GUILARD, Vice Présidente, adjointe aux affaires sociales

Marie DI MAMBRO, adjointe à l'enfance jeunesse

Dominique GARNIER, adjoint bâtiments/travaux

Gaëlle BRIENS

### 4 Personnes de la société civile

Marcel HERVE, représentant l'UNATH

Marie-Thérèse DELEPINE, représentante du club des aînés

Vincent GEORGES, représentant la MSA

Hélène FREDON, au titre de personne qualifiée

## la Médiathèque

### L'année à la Médiathèque

En mars 2020, la Médiathèque a été fermée en raison de la crise sanitaire liée à la COVID. Au même moment, la salariée responsable est partie pour un autre poste.

Ces deux éléments conjugués nous ont amenés à différer son remplacement, les premiers bilans financiers nous amenant à la plus grande prudence et à devoir faire des choix.

Au début du premier déconfinement, le public n'était pas autorisé à entrer dans la salle de la Médiathèque.

En septembre, nous avons recruté Laurence BAZIN, sur un temps complémentaire à son temps de travail sur Gosné, 7 heures par semaine. Celle-ci avait une connaissance du réseau des médiathèques de l'intercommunalité. Le fonctionnement à minima de la médiathèque a pu continuer aussi grâce à la mobilisation de bénévoles, en proposant d'abord un service en "drive" afin de respecter le cadre sanitaire.

### Avec l'arrivée de la nouvelle médiathécaire, nous allons reprendre :

- une politique d'achats afin de renouveler les collections et contribuer à l'activité du réseau ;
- des animations en direction des scolaires mais aussi du service jeunesse et des autres publics ;
- le réseau - qui permet de réserver des livres de toutes les communes de l'intercommunalité, et l'accueil de nouveaux bénévoles qui souhaitent se joindre à l'équipe actuelle.

La charte de collaboration entre médiathèques est en cours d'élaboration. Elle a déterminé 2 axes : la politique documentaire et le schéma d'accessibilité.

L'inscription à la Médiathèque est gratuite, elle permet d'avoir accès à toutes les médiathèques de l'intercommunalité avec une navette qui amène sur chaque commune les livres des médiathèques des autres communes que vous pouvez réserver. Vous pouvez aussi accéder par ce biais à "médiathèque numérique" : un grand nombre de films à regarder gratuitement et en toute légalité.



### Marie-Pierre Pellé est arrivée depuis mercredi 7 avril à la Médiathèque. Elle vous a laissé un message :

*Bonjour, Je suis Marie, bibliothécaire depuis plus de 10 ans, j'ai travaillé pour la médiathèque départementale, les bibliothèques de quartier de Rennes, le réseau du Pays de Chateaugiron et enfin le réseau du Val d'Ille Aubigné. Je suis ravie d'arriver à la médiathèque d'Ercé, de relancer l'accueil et les projets pour et avec vous ! A bientôt dans votre médiathèque !*



**« Je pense que les livres sont comme les gens, dans le sens où ils peuvent s'inviter dans votre vie au moment où vous avez le plus besoin d'eux. »**

- Emma Thompson

## 1 Bilan de l'action associative

Depuis mars 2020 et la crise sanitaire, nos associations ont dû cesser leurs activités, avec un répit en septembre et octobre. Seules celles en extérieur, sont parfois autorisées.

Les premiers mois de la commission "Vie Associative" ont donc consisté à jongler et s'adapter aux multiples mesures gouvernementales. Il a fallu réagir, vite parfois, suite à certaines directives préfectorales. Malgré tout, la mise en place des protocoles dans les locaux communaux a été un réel succès grâce à la pleine et entière implication des responsables associatifs.

Cette première année de mandat nous a aussi amené à fermer l'Espace Nelson Mandela, suite à une visite de contrôle de la commission de sécurité. La mise en conformité de la salle des sports a pris plusieurs semaines et des solutions alternatives ont été trouvées afin que certaines séances sportives puissent continuer : le roller sous la halle derrière la Médiathèque, le multisports dans la grande salle du bâtiment intercommunal ou sur le City-stade depuis ce début d'année.

Nous avons remis en place la réunion annuelle avec les associations, début juillet 2020. C'est un moment important pour partager nos avis, tirer les bilans des activités de chaque association mais également mettre en place et coordonner les plannings de réservation de salles pour l'année à venir.

Ce dialogue a permis de mettre en évidence des besoins récurrents de locaux de rangement plus spacieux et plus nombreux pour les associations. Le manque de place est criant pour certaines d'entre elles (Amicale Laïque, APEL, AJD). Les moyens de la Commune et les bâtiments à disposition nous laissent peu de manœuvre mais des solutions ont été trouvées pour satisfaire les demandes.

En dernier lieu, la situation financière de la Commune lors de notre prise de fonctions, conjuguée à la mise en sommeil de nos associations pendant de nombreuses semaines, nous ont amené à demander une diminution voire une annulation des subventions 2020.

**Nous adressons nos sincères remerciements aux associations pour ces efforts consentis..**

## 2 Bilan animations communales

### • Des animations qui ont quand même pu se faire

Malgré le contexte sanitaire compliqué, les élus à la Vie Associative ont décidé en 2020 d'organiser le forum des associations, en extérieur. De ce fait, durant l'après-midi du samedi 5 septembre 2020, les représentants des différentes associations Ercéennes se sont regroupés dans la bonne humeur sous le hangar du Relais des Cultures pour présenter leur association et "recruter" de nouveaux adhérents, et ce, tout en respectant le protocole sanitaire (distanciation, masques et gel hydro-alcoolique). Le public, les familles et les éducateurs sportifs de la Communauté de Communes ont répondu présent et tout s'est parfaitement bien déroulé.

Fin novembre, une commission de Noël, "Décore le bourg d'Ercé", s'est constituée afin d'égayer le bourg et de "mettre des étoiles dans les yeux" des enfants pour la sortie du confinement. Soucieux du budget et désireux d'une démarche éco-responsable, nous avons fait un appel aux dons auprès des habitants. La commission Noël s'est regroupée plusieurs week-end et grâce au travail réalisé par les enfants du centre de loisirs, elle a pu décorer le bourg de belles décorations "faites maison". Quatre sapins ont été achetés via l'Ami-

cale Laïque (par des donateurs) et un grand sapin sur la place de la Mairie a été offert par un Ercéen. De plus, quelques guirlandes électriques (LED basses consommations) ont été achetées. Il est envisagé d'investir au fil des années dans des décorations lumineuses.

Depuis le début de l'année 2021, quelques élus à la Vie Associative et habitantes Ercéennes, se sont regroupés pour organiser une chasse aux œufs, "spéciale restrictions sanitaires".

Celle-ci a eu lieu le dimanche 4 avril. Un regroupement sur un terrain avec tous les enfants de 2 à 6 ans comme les autres années n'étant pas possible, le petit collectif de travail a décidé de créer une balade type "jeu de piste" à faire uniquement en famille pour les enfants de 3 à 10 ans. Deux circuits ont été proposés en fonction de l'âge des enfants. L'organisation de ce jeu de piste a été réalisée et adaptée aux restrictions sanitaires (6 personnes maximum, uniquement en famille, heure de passage pour éviter les croisements, masques obligatoires...). Cette balade était gratuite et les enfants ont pu récupérer leurs chocolats offerts par la Mairie sous le hangar du Relais des Cultures.

### • Des événements annulés...cause Covid

Malgré notre motivation, nous avons souvent été empêchés par les mesures sanitaires... Nous avons donc dû annuler deux belles manifestations à contre-cœur, qui sont pourtant d'importants moments amicaux et conviviaux. Ainsi, par prudence, nous avons annulé la fête de la musique au mois de juin 2020. L'organisation du Téléthon n'a également pas été possible fin 2020, le contexte sanitaire ne permettait pas de se regrouper à plus de 6 personnes sur l'espace public. Croisons les doigts pour cette année...



## 3 Actions à venir

### • Mise à disposition de locaux

Pour répondre aux demandes des associations, nous avons à cœur d'être présents et réactifs. Nous avons constaté qu'aucun document ne régit la mise à disposition de locaux, tous les prêts de locaux se font oralement, même parfois pour des associations non Ercéennes.

Impossible alors de savoir les accords qui ont été passés, ce qui incombe à la Mairie ou à l'association en termes d'entretien des locaux, de tarification éventuelle... Nous prévoyons donc de travailler à la réalisation de conventions pour la mise à disposition de salles ou de locaux de stockage, ce qui permettra d'avoir plus de clarté à ce sujet.

### • Attribution de subventions

Depuis longtemps, l'attribution des subventions est basée sur une somme forfaitaire (311€ en 2019). Ainsi, une association qui demande une subvention bénéficie de cette somme, à part quelques exceptions. Pourquoi cette somme ? Que représente-t-elle ? Nous envisageons donc de mettre en place des critères d'attribution des subventions en concertation avec les représentants des associations.

Nous attendons que les rassemblements soient de nouveau possibles, c'est pourquoi nous repoussons sans cesse ce travail. Nous souhaitons trouver ensemble un système d'attribution des subventions en adéquation avec les besoins et le plus équitable possible.



# Enfance-Jeunesse

La crise sanitaire en 2020 a nécessité et nécessite encore à ce jour, de nombreux aménagements et beaucoup d'adaptations concernant l'organisation des temps périscolaires et d'accueil de loisirs (garderie du matin/soir, temps de restauration, surveillance sur la pause méridienne, accueil des enfants le mercredi et les vacances scolaires).

Ces aménagements ont pu être mis en place rapidement grâce à la capacité d'adaptation du personnel communal et la disponibilité des élus.

Ainsi, malgré les difficultés, nous avons pu assurer les services municipaux tout au long de l'année. Le centre de loisirs n'a été fermé que deux jours pendant les vacances de la Toussaint suite à un cas COVID positif dans l'équipe d'animation. Malgré l'absence de 60 % de l'effectif d'animateurs la semaine suivante, pour la reprise scolaire, nous avons pu maintenir l'organisation habituelle des services grâce à la solidarité des élus municipaux venus en renfort pour palier le manque du personnel communal.

Au gré des cas positifs, des cas contacts, sans parler de la neige à l'occasion, nous avons dû parfois prendre des mesures de fonctionnement en régime minimum au niveau de la cantine et du centre de loisirs.

Heureusement, nous avons la chance d'avoir des parents compréhensifs qui font le nécessaire lorsque la situation l'impose.

Pour rappel, la commune d'Ercé emploie 23 agents titulaires ou contractuels :

- 3 agents en Mairie ;
- 2 agents aux services techniques ;
- 1 médiathécaire ;
- 2 agents en cuisine à la cantine ;
- 3 ATSEM ;
- 8 animateurs au Centre de Loisirs ;
- 3 agents d'entretien ;
- 1 vacataire pour le mercredi ;



Remise de cadeaux aux agents en janvier 2021

Une grande majorité travaille au profit de l'Enfance-Jeunesse. Autant dire qu'en période de crise sanitaire, la gestion RH peut devenir très rapidement problématique et chronophage.

## Le transfert de compétences Enfance-Jeunesse

Depuis septembre, nous travaillons sur le transfert des compétences avec **Liffré-Cormier Communauté** qui reprend désormais la gestion de l'ALSH (accueil de loisirs) d'Ercé-près-Liffré sur le temps des vacances scolaires. Le mercredi reste sous la gestion de la Commune.

Un premier travail de réflexion et de concertation avec les différents partenaires a permis de définir une nouvelle tarification pour les temps

de vacances (nouvelles tranches, nouveaux tarifs). Le travail continue au niveau de la Commune sur la déclinaison de ces nouvelles tranches aux tarifs communaux.

Pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, les parents ont reçu les informations nécessaires sur les changements de mode d'inscription et de tarification.

## Rénovation du kiosque de la cour maternelle

Avec certains animateurs, les enfants ont relevé leurs manches et ont commencé à poncer le kiosque au travers des ateliers de bricolage.

Les enfants ont pu dessiner et proposer des croquis qu'ils pourront ensuite peindre sur le kiosque quand la météo le permettra, probablement au printemps.

## Décorations de Noël à la garderie

La Commune tenait à impliquer les enfants dans la décoration du bourg et des alentours pour les fêtes de fin d'année. En concertation avec l'équipe d'animation, les enfants de la garderie ont créé de jolies décorations qui ont coloré les sapins installés à chaque entrée de bourg ainsi que sur la place de la Mairie. Les élus se sont également investis et nul doute que l'année prochaine vous pourrez participer (voir page 15)

## Aménagement de la cour maternelle et achat de jeux extérieurs

Certains d'entre vous l'ont probablement remarqué, l'aire de jeux de la cour maternelle a été retirée l'été dernier car elle n'était plus aux normes.

L'équipe éducative de l'école Paul-Emile Victor ainsi que l'équipe d'animation a fait la demande d'investissements pour des nouveaux jeux et nous ont présenté un projet de réaménagement de cette cour.

Le sujet est à l'étude et nous devrions probablement répondre favorablement à certaines de ces demandes dans les mois à venir.

## Mise à jour du PEDT (Projet Educatif Du Territoire)

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant ainsi le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

À ce jour, nous sommes dans la réécriture du PEDT en partenariat avec les directeurs des écoles du Sacré-Coeur et Paul-Emile Victor, les parents représentants et le service périscolaire et de cantine. Le projet doit être finalisé pour juin. La mise en place du **Plan mercredi** va également être étudiée.

## Encart Cantine

### Tables et chaises cantine et salle du goûter

Suite à un besoin exprimé au niveau de la cantine et du centre de loisirs, un ensemble de 7 tables et 50 chaises adaptées aux enfants de maternelle a été acheté à la commune de Cesson Sévigné pour la somme totale de 170 euros.



## Les projets

Pour le service enfance jeunesse, 2020 a été une année rythmée par la crise sanitaire, ce qui a limité les projets éducatifs et pédagogiques. Nous nous projetons maintenant vers une année que nous espérons plus constructive.

## La création d'un CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Nous envisageons de mettre en place un conseil municipal des jeunes d'ici le printemps. Cette instance, qui favorise un apprentissage à la citoyenneté, permettra également aux jeunes de participer activement à la vie de la commune, de réfléchir, de s'exprimer et s'impliquer dans des projets ludiques et coopératifs.